Chronique Roubaisienne

BUREAU : 30, Rue Pauvrée, 30 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 8.28. — TELEPHONE

LES VOLS A L'EXPOSITION

M. Biederman, bijoutier hollandais à l'exposition, avait comme employée une jeune personne de Courtrai.

Celle-ci a quitté hier le parc Barbieux et Roubaix en emportant 250 francs, pris dans la caisse de son patron.

Celui-ci a porté plainte.

Comme signalement de sa voleuse, il a déclaré qu'elle mesurait 1 m. 89, C'est déjà quelque chose.

ON RETIRE UN NOYE

Mercredi, vers midi, on a retiré du canal, quai du Sartel, le cadavre d'Alfred Sevaux, âgé de 56 ans, né à Beauval (Somme), qui avait habité en dernier lieu, du 17 au 22 mai, chez M. Carlos Clabeau, rue de la Potennerie, impasse Guillaume Lefebvre, 5.

Le 22, il avait dit en partant qu'il se dirigeait vers Sailly-lez-Lannoy, où il avait trouvé de l'occupation comme ouvrier agricole.

On croit à un suicide.

TAMPONNE PAR UN CAR

Vers midi, un accident s'est produit rue de l'Alouette, dans les conditions suivantes : J.-B. Licorart, âgé de 44 ans, demeurant rue de la Brasserie, montait vers la gare lorsque survint un car R qui, lui, se dirigeait vers l'exposition.

Le pauvre homme voulut se garer ; le wattman fit tout ce qu'il était humainement possible de faire pour lui permettre de quitter la voie en temps voulu.

Il était trop tard. Licorart fut tamponné et projeté durement sur le sol.

Il s'en est tiré avec des contusions de l'épaule gauche et du bassin et une entorse du poignet gauche.

LE DANGER DES ECHELLES

François Lucas, peintre, demeurant rue Rossini, 2, travaillait pour le compte de M. Armand Pollet dans la construction Dufour, avenue des Villas. En manœuvrant une échelle, il perdit l'équilibre, tomba et se blessa gravement.

Le docteur chargé de lui donner des soins a prescrit un repos d'un mois.

Il constata, en effet, des contusions sur tout le corps, une luxation complète de l'épaule droite avec ecchymose et gonflement de cette région.

TOMBE D'UN CAMION

François Verbecque, âgé de 54 ans, manœuvre, demeurant rue de la Guinguette, a été victime d'un accident à la retorderie Dufaye, rue Duflot, où il travaillait pour le compte de son patron, Henri Méresse, constructeur, rue de Tourcoing.

Etant tombé d'un camion, il s'est fortement contusionné la hanche et la cuisse gauches.

VACCINATIONS PUBLIQUES ET GRATUITES

La dernière séance de revision aura lieu aujourd'hui jeudi, 1er juin, de 4 à 5 heures du soir, rue des Lignes, pour les garçons de 10 ans et les hommes de 20 ans ; de 5 à 6 heures pour les enfants d'un an, les filles de 10 ans et les filles ou femmes de 20 ans.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des précédentes séances sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération.

CHEZ NOS POMPIERS

Le 18 juin prochain aura lieu à Roubaix l'inauguration de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers, à laquelle sont invités tous les sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais et les sapeurs-pompiers belges.

Le même jour, l'Union des Corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France tiendra ses assises annuelles sous la présidence de M. le préfet du Nord.

Voici un résumé du programme :

A dix heures du matin, à l'Hôtel de Ville, réception par l'Administration municipale.

A onze heures, boulevard Gambetta, inauguration de la caserne et manœuvres d'incendie par la compagnie des sapeurs-pompiers de Roubaix.

A midi, caserne des sapeurs-pompiers, réunion du Conseil d'administration et de l'Union.

A midi et demi, à l'Hôtel de Ville, salle Pierre-de-Roubaix, assemblée générale de l'Union.

A deux heures, Grande-Rue, 50 bis, banquet par souscription, offert à tous les sapeurs-pompiers (unionistes ou non-unionistes).

La Compagnie du chemin de fer accorde une réduction de 50 % sur le parcours à tous les sapeurs-pompiers qui se rendront à Roubaix le 18 juin. Les billets seront valables du 16 au 20 juin inclus.

Le Comité de l'Exposition accorde également à tout sapeur-pompier en tenue une réduction de moitié sur le prix d'entrée à l'Exposition pendant la journée du 18 juin.

Les sapeurs-pompiers qui désireraient profiter de la réduction de 50 % sur le parcours, sont priés d'envoyer avant le 10 juin leurs nom, adresse et gare de départ à M. Hue, secrétaire général de l'Union, lieutenant aux sapeurs-pompiers de Seclin.

Les adhésions au banquet seront reçues jusqu'au 5 juin, dernier délai, par M. le capitaine Macq, commandant les sapeurs-pompiers de Roubaix. Chaque adhésion devra être accompagnée du montant de la souscription (3 f. 50).

Les sapeurs-pompiers sont assurés de l'accueil le plus sympathique de la part de la population roubaisienne, et nous sommes persuadés qu'ils se rendront nombreux à l'invitation qui leur a été adressée par leurs camarades de la grande cité industrielle du Nord.

VOL AU COMPTOIR

M. Grimaldi, commissaire de police du 5me arrondissement, vient d'ouvrir une enquête au sujet d'un vol au comptoir dont fut victime Mme Herminie Meurisse, femme Dubus, marchande de beurre, rue Pierre-de-Roubaix, 71.

Un jeune homme paraissant âgé de quinze ans entra hier dans son magasin et demanda du chocolat cassé.

Peu après, le fils de la marchande de beurre ayant entendu du bruit dans le magasin, s'y rendit et se trouva en présence du même jeune homme, lequel redemanda le même article que la première fois.

Un instant après, la marchande constata que l'on avait dévalisé son comptoir, contenant dix-huit francs environ.

Les soupçons de Mme Dubus se portèrent sur le jeune homme qui, à diverses reprises, s'est présenté chez elle.

ILS COURENT ENCORE...

Depuis quelque temps, Mme Eugénie Leplat, femme Henri Baudry, âgée de 44 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 101, avait comme locataires les nommés Ivan Beaupain 22 ans, charretier, né à Liège, et Germaine Evrard, 21 ans, soigneuse, à Mouvaux.

Germaine Evrard se trouvant dans la misère, Mme Baudry lui prêta une blouse et un tablier valant environ cinq francs.

Le couple Beaupain-Evrard a disparu hier, oubliant de rendre les effets à leur logeuse.

Plainte a été déposée au commissariat du 5me arrondissement.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN. — Dons reçus : 1. D'une dame anonyme, un corset orthopédique et une boite passementerie perles. — 2. D'un anonyme, trois chapeaux usagés, 45 kilos vieux cuirs. — 3. De MM. Lanerg et Cie (Exposition Algéro-Tunisienne), 5 francs en espèces.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 31 mai 1911

Naissances. — Marie Decottignies, rue des Longues Haies, 132. — Jean Traille, avenue Julien Lagache. — Robert Deckève, avenue Julien Lagache. — Marcel Dematte, rue du Trichon, 78. — Anne Lefebvre, rue des Arts, 137. — Suzanne Lammelin, rue des Fossés, impasse Ingouville, 46. — Robert Inglebert, rue Franklin, 9.

Décès. — Palmyre Lecerf, 77 ans, rue du Caire, cité Saint-Henri, 16. — Charles Fraisier, 29 ans, avenue Julien Lagache. — Yvonne Hœnig, 1 an, avenue Julien Lagache. — François Lamy, 40 ans, photographe, avenue Julien Lagache. — Daniel Dufossé, 1 an, avenue Julien Lagache.

CROIX

NECROLOGIE. — Notre dévoué camarade Joseph Bettens, conseiller municipal de Croix, vient d'être frappé cruellement.

Hier, à 10 heures du matin, sa fillette, Aline-Marie, âgée de 9 ans et demi, est morte des suites d'une grippe infectieuse.

Le camarade Bettens, qui a été conseiller municipal de 1896 à 1904, a été renommé en 1908; il a été l'un des fondateurs de la coopérative « La Paix », dont il a été administrateur un certain nombre d'années. Sa fillette, Aline-Marie, était la 7e de ses 8 enfants, sur 12 qu'il avait élevé.

Les funérailles purement civiles auront lieu vendredi prochain, à 4 heures ; la réunion se fera à la maison mortuaire, rue Gambetta, à 3 h. 1/2.

Les conseillers municipaux, ainsi que tous les camarades du Parti socialiste présentent leurs sincères condoléances à la famille éplorée.

UNION CHORALE. — La répétition se fera demain vendredi, à 8 heures et demie du soir, chez M. Boultemy, Grande-Rue, 4.

PRELEVEMENT DE LAIT. — *M. Joly, commissaire de police, a prélevé des échantillons de lait qui ont été envoyés à Lille.*

CHIEN POLICIER. — M. Lagarde Achille, rue Thiers, cour Debliqui, 2, tient à la disposition de son propriétaire un chien policier, âgé d'environ 8 mois, qu'il a trouvé errant sur la place du Trichon, à Roubaix.

Le chien a la robe zébrée, un bout de patte blanche et la queue semble avoir été coupée.

RENTES OUVRIERES. — Chez Holden, Berthe Pollet, 17 ans, domiciliée à Flers-Breucq, a reçu un pot de doubleuse sur le gros orteil du pied gauche. 12 jours de repos.

— A la même usine, Henri Jouvenaux, 53 ans, chauffeur, rue Gambetta, 17, rupture d'une varice à la jambe droite, 15 jours de repos.

— Chez Hugo, rue du Creusot, Marthe Camille, 19 ans, cartonnière, domiciliée à Roubaix, par suite d'une chute, plaies à la jambe gauche et à l'avant-bras gauche. 12 jours de repos.

ETAT-CIVIL de CROIX. — *Naissances.* — Libeer Lucienne, Grande-Rue, 7. — Wagner Maurice, rue de Wasquehal, 68.

Décès. — Bettens Marie, 10 ans, rue Léon Gambetta, 16.

WASQUEHAL

IVRESSE ET OUTRAGE A LA PUDEUR

Mardi, vers sept heures du soir, un repris de justice, Cyr Labbens, ouvrier agricole, âgée de 42 ans, demeurant à Mouvaux, et sorti de prison depuis peu, se trouvait plutôt fortement éméché, et traînait de cabaret en cabaret. Il se présenta ainsi chez M. Cocquéreaumont, cabaretier, rue de Marcq, et là, trouvant la cabaretière seule, il se dit employé des contributions et voulut l'obliger à aller lui chercher ses feuilles de contributions qui se trouvaient au premier étage, escomptant sans doute son absence pour enlever quelque chose.

Heureusement, la cabaretière ne se laissa pas prendre au piège.

Quelque temps après, Labbens était appréhendé rue Ferrer, par le garde Dupont, au moment où il se livrait à des actes obscènes sur la voie publique. Il a été conduit au violon municipal, d'où il a été transféré mercredi, après-midi, à la gendarmerie de Roubaix.

POUR LES PAUVRES. — La quête faite pendant les fêtes du cinquantenaire de la Fanfare a produit 102 francs 70.

A ceci, il nous faut encore ajouter 5 fr. 50 provenant de la quête faite lors du tirage des primes aux sociétés ayant participé au Festival. Ceci qui nous fait donc au total 108 fr. 20 centimes.

RENTES OUVRIERES. — A la fabrique de taquets de M. Clément-Dupire, au Cartelot un apprenti, Georges Jovenaux, demeurant à Marcq, a eu le médius gauche sectionné par la chute d'un couteau, ce qui nécessitera l'amputation de la moitié de la 1re phalange. Trois semaines de repos. Docteur Ghuishaens.

ETAT CIVIL. — Décès. — Stéphane Fossart, 10 mois, à bord du bateau « Léonie », écluse du Voir Bonnet.

ASCQ

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni en session ordinaire de mai, sous la présidence de M. le maire. Etaient absents : MM. Delattre, Thieffry, Saint-Léger, Desbonnet et Riquet.

Après avoir adopté le procès-verbal de la précédente réunion, l'assemblée approuva les comptes et budgets suivants : Compte administratif 1910 : recettes, 38,187 fr. 47 ; dépenses, 40,040 fr. 45 ; excédent de dépenses, 1,852 f. 90, ce qui ramène le reliquat du budget de 1909 à 8,338 fr. — Budget additionnel de 1910 : se solde par 13,230 fr. 86 de recettes, destinées à divers crédits. — Bureau de bienfaisance : budget additionnel 1910 : recettes, 1,699 fr. 92, balancées par les secours aux indigents. — Le budget primitif porte en recettes et en dépenses : 6,814 fr. 40.

Le Conseil renvoie à une prochaine session la question de création d'une justice de paix dans la commune. — Un crédit de 300 francs est voté pour l'établissement d'une morgue. — M. Leroux, entrepreneur de pompes funèbres à Lille, fera le transport des corps dans la commune, moyennant la rétribution annuelle de 500 fr. — Une subvention de 500 fr. est accordée à la Société des trompettes. — Il est ensuite décidé de mieux organiser les cours d'adultes, en en publiant les avantages. — Avis favorable est ensuite donné à une pétition demandant l'établissement d'une boite aux lettres rue Kléber.

Avant de lever la séance, M. le maire donne lecture d'une lettre de la Compagnie du Nord, annonçant la création de billets d'aller et retour d'Ascq à plusieurs autres communes.

CYSOING

VOL AUDACIEUX. — Un audacieux pickpocket a volé à Mme Dumont un porte-monnaie contenant 20 francs qu'elle portait sur elle.

LE MARCHE. — Beurre, 1,50 à 1,60 la livre. — Œufs, 2,60 le quart.

Animation inaccoutumée en raison de la foire.

BOUVINES

ETAT-CIVIL DE BOUVINES. — Publication de mariage. — Entre : Désiré Demay, commis de perception, et Marthe Duvet, blanchisseuse.

HEM

LA VACCINATION. — 211 enfants ont été présentés à la vaccination. Les jeunes gens de 20 à 21 ans qui ne s'y sont pas soumis seront l'objet de contravention s'ils ne se présentent pas lors de la prochaine séance.

WILLEMS

CHUTE GRAVE. — Fernand Croin, maçon, est tombé du premier étage d'une maison en construction et s'est démonté le poignet et foulé la cheville.

LEERS

LES RETRAITES OUVRIERES. — On réclame d'urgence les bulletins de renseignements en recommandant particulièrement aux personnes âgées de plus de 35 ans de ne pas s'exposer à perdre le bénéfice qui leur est réservé par la loi.

PROCES-VERBAUX. — Des procès-verbaux ont été dressés à Jean Putman, Pierre Dekmyn et veuve Thérin, pour divagation de leurs chiens, ainsi qu'à Léon Delool et Cyrille Moerman, pour défaut de plaque de contrôle à leurs vélos.

TRESSIN

ELECTION DE QUATRE CONSEILLERS MUNICIPAUX

La Fédération républicaine radicale et radicale-socialiste du canton de Lannoy nous communique la note suivante, avec prière d'insérer :

« Le Comité central de la Fédération républicaine radicale et radicale-socialiste du canton de Lannoy, à laquelle est affilié le comité républicain de Tressin, invite les électeurs de cette commune à voter en masse et avec discipline pour les candidats dont les noms suivent qui ont son agrément et toute sa sympathie, en raison de la solidité de leurs opinions, de leur passé de luttes démocratiques et de leur dévouement à la cause du peuple.

Pas un républicain, de quelque nuance qu'il soit, refusera sa voix à Lucien Carette, Louis Degransart, Jean Detroy et Louis Thieffry.

Bons républicains, fermes démocrates, amis du peuple, partisans d'une bonne administration, égale pour tous mais de soulagement pour les humbles et les déshérités, ils seront, dimanche, les vainqueurs de la journée.

Républicains, radicaux, radicaux-socialistes et socialistes, garde à vous !

GAZETTE TOURQUENNOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira vendredi 2 juin, à 8 heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour la continuation des travaux de la deuxième session ordinaire de l'année.

Ordre du jour : Repos hebdomadaire ; demande de dérogation à la loi du 13 juillet 1906. — Suppression d'un platane boulevard Gambetta. — Honoraire dû à un notaire qui a négocié l'acquisition d'un terrain par la ville. — Police municipale ; fourniture d'uniformes et d'effets d'équipements aux agents; réception définitive. — Musique municipale ; fourniture d'instruments; marché à passer. — Demande de Bourse pour une Ecole de l'Etat : avis du Conseil. — Voirie; accident Holvoët, ancien ouvrier du service de l'ebouage; réclamation du docteur Vanvaert; autorisation de défendre. — Voirie ; demande de déclassement d'un passage reliant les rues Motte et de la Boule d'Or. — Usine à gaz; établissement d'une canalisation rue du Général Drouot. — Vœu tendant à l'élargissement du Pont tournant établi sur le canal de Roubaix, rue de Mouvaux; observation du service de la navigation; communication. — Ecoulement d'eaux d'aqueducs rue Fin de la Guerre ; affaire Quecq d'Henripret et Paul de Vicq, contre la ville de Tourcoing; autorisation de défendre. — Demande faite par Mme veuve Delannoy-Six, pour terminer les entreprises de son mari. — Demande d'ouverture d'une rue nouvelle entre la rue de Roncq et la rue du Maréchal Brune. — Canalisations d'eau potable. — Demande d'autorisation d'ouverture d'une rue nouvelle entre les rues du Blanc-Seau et du Congo. — Demande d'autorisation de poser une canalisation d'eau sous la rue du Clinquet. — Usine à gaz; remboursement d'une avance faite par la Compagnie des mines de Lens. — Fanfare du Point Central et Jeunesse du Blanc-Seau; demande de subvention. — Don au Musée. — Vœu tendant à ce que les élections pour le renouvellement partiel du Tribunal de commerce et de la Chambre de commerce aient lieu simultanément. — Propriété rue du Chêne-Houpline; reprise du mobilier. — Musée ; marché pour acquisition d'une œuvre d'art. — Espierre; actions intentées devant le Conseil de préfecture. — Octroi; liquidation de la pension de retraite d'un receveur d'octroi. — Usine d'électricité; état de l'exploitation; entretien du réseau; autorisations à des particuliers de prendre du courant à une source autre que celle de l'usine.

LES RETRAITES OUVRIERES.

Quelques questions. — Des réponses.

Un intéressé nous pose les questions suivantes :

1re question. — La loi dit que pour jouir de l'allocation de 60 francs accordée par l'Etat et bénéficier du chiffre ordinaire de la retraite, il faut avoir fait au moins 30 versements annuels. L'assuré qui commence à verser à 18 ou même à 13 ans pourra-t-il cesser ses versements pendant quelques années, quitte à les reprendre à temps, pour avoir effectué ses 30 versements à 55 ou 65 ans ?

Réponse. — L'article 4 de la loi des retraites est ainsi conçu : « L'allocation viagère de l'Etat est fixée à 60 francs par an, à l'âge de 65 ans. »

Pour être admis au bénéfice de cette allocation l'assuré devra justifier qu'il a effectué au moins 30 versements annuels atteignant, y compris ses versements facultatifs, le chiffre fixé à l'article 2 : (9 francs par an pour les hommes, 6 fr. pour les femmes, 4 fr. 50 pour le enfants de moins de 18 ans).

Il résulte donc de cet article que l'assuré qui aura effectué ses 30 versements sera certain de jouir de l'allocation viagère de l'Etat.

Mais nul ne pourra, tant qu'il sera salarié, interrompre ses versements, même si, de par son âge, il doit effectuer plus de 30 versements.

2e question. — En cas de chômage ou de grève, les versements sont-ils suspendus ou supprimés momentanément, ou doivent-ils être remis ultérieurement ?

En ce même cas de chômage, le patron est-il tenu à verser, même lorsque l'ouvrier en est forcément dispensé ?

Réponse. — En cas de grève ou de chômage, les versements sont forcément suspendus.

Le patron n'est tenu à effectuer ses versements que pour le temps où l'ouvrier est salarié par lui.

L'assuré pourra, par des versements facultatifs, compléter les versements qui n'auraient pas été effectués pendant le temps de grève ou de chômage.

Pour cela, il lui suffira, quand il aura fait une bonne semaine, d'acheter au bureau de poste ou dans un débit de tabac, un certain nombre de timbres qu'il collera sur sa carte annuelle.

Toutefois il ne devra pas oublier que l'allocation au décès ne sera accordée que si les 3/5 des versements sont effectués. Il aura donc tout intérêt à ne pas avoir un trop grand retard dans ses versements.

3e question. — Lorsque l'ouvrier touche sa retraite à 65 ans, a-t-il encore le droit de faire quelque travail rémunéré ?

Réponse. — Rien n'empêche l'assuré âgé de 65 ans et qui jouit de sa retraite, de continuer à travailler.

En ce cas, il n'est plus tenu à effectuer ses versements, mais le patron doit continuer les siens qui sont alors affectés aux fonds de réserve.

PENDANT LA MESSE

M. Louis Dujardin, trieur de déchets, impasse Dersanbe, 4, était allé à son ouvrage.

La femme, de son côté, avait pris le chemin de l'église pour entendre la messe. Pendant leur absence des malfaiteurs se sont introduits dans leur maison où ils ont dérobé une montre d'une valeur de 250 francs, des boucles d'oreilles ornées de diamants valant 1,000 francs et une clé en or. Les voleurs sont inconnus. Une enquête est ouverte.

VOL MANQUE

Deux malfaiteurs ont fracturé la porte d'entrée de la maison de M. Opsomer Ernest cabaretier rue Roulers.

Entendant du bruit, M. Opsomer se leva aussitôt. A son approche les deux malfaiteurs ont pris la fuite. Une enquête est ouverte au 3e arrondissement.

VOL DE VELO

M. Jean Vandeputte, cimentier, rue des Longues-Haies, à Roubaix, avait laissé son vélo devant les magasins de M. Noze, rue Leverrier ; quand il voulut reprendre sa machine, elle avait disparu. Voleur inconnu.

GLACE BRISEE

La nuit dernière un individu a lancé des pierres dans les fenêtres de la maison de M. Catez, concierge chez M. Lehoucq, marchand de bois, rue Soufflot. Une glace qui se trouvait dans la chambre de M. Catez a été brisée. Ce dernier, pour épouvanter le fâcheux personnage a tiré un coup de revolver.

Quinze jours avant une tentative de vol avait eu lieu chez M. Cotez.

On croit à une vengeance.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 31 mai 1911

Naissances. — Loridan Gabrielle, rue du Halot, 59. — Carrain Maurice, rue du Moulin Fagot, 39.

Décès. — Delcourt Emile, 58 ans, tisserand, rue de Mouvaux, cour Dubar, 8. — Tavernier César, 22 ans, rattacheur, rue Larochefoucauld, 9. — Desurmont Jean, 29 ans, ecclésiastique, rue de l'Epine, 59. — Delannoy Henri, 11 ans, rue de la Cité, 46. — Buffel Louis, 1 an, rue de Soissons, 17. — Buyssens Cyprien, 4 mois, rue Chevreuil, 47. — Lejeune Auguste, 22 ans, employé, rue d'Austerlitz, 28. — Clinckemaillie Cécile, 33 ans, sans profession, rue de Neuville, 9.

Douai

IL FAIT CHAUD !

Par ces temps de chaleur, le tailleur d'habits Charles-Stiévenard ne veut pas travailler. Malheureusement pour lui, ses moyens ne lui permettent pas de vivre comme un rentier. Aussi la gendarmerie l'ayant rencontré sur la voie publique, l'a mis en état d'arrestation pour vagabondage.

Déféré au parquet, Stiévenard a été écroué après interogatoire.

INSPECTION A LA BRAYELLE

M. le colonel Hirchauer a passé mercredi à midi l'inspection des officiers et sapeurs dépendant du centre d'aviation de La Brayelle.

Cet officier supérieur s'est montré très satisfait de sa visite.

Les aviateurs Bréguet, Luldmann et Péralda ont ensuite fait quelques vols.

A LA COUR D'APPEL

Procès de viande corrompue

La cour d'appel a rendu mercredi matin son arrêt dans l'appel interjeté par le boucher Eugène Vassal, condamné à un an de prison et 500 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Montreuil-sur-Mer pour avoir mis en vente de la viande corrompue.

La cour a réduit la peine d'une année d'emprisonnement à 4 mois et l'amende à 200 francs.

L'arrêt sera en outre publié dans divers journaux.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

RACHES

ET L'AUTORISATION ? — Pour la seconde fois, le garde-champêtre a verbalisé contre les membres de la société l' « Espérance », qui firent une sortie en ville sans en avoir obtenu la permission du maire.

FENAIN

PERQUISITION. — En vertu d'une réquisition du parquet de Douai, la gendarmerie, accompagné du maire de cette commune, a fait une perquisition chez le journalier Jules Wauquier, dont le fils est inculpé d'avoir soustrait une montre en argent et or.

La perquisition est demeurée infructueuse.

COUTICHES

TENTATIVE DE VOL. — Des procès-verbaux pour tentative de vol de canards ont été dressés contre les journaliers Auguste Loy et Charles Liévin.

TIR A L'ARBALETE. — Les dimanche 4 juin et lundi 5 on jouera chez Milion Leclercq, sur la Place, une montre à l'arbalète. Un tir se fera à la série de 10 centimes.

REUNION. — Aujourd'hui jeudi, 1er juin, à 7 heures du soir, réunion à la Maison du Peuple avec le concours du citoyen Melin.

Ordre du jour : Question électorale.

ROOST-WARENDIN

TIR AUX CANARDS. — Le dimanche 4 juin aura lieu, chez Pinquet-Blondeau, un grand tir aux canards. Il commencera à 4 heures et demie et aura lieu sur la Vieille-Rivière.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

FRESNES

UNE FILLETTE DANS UNE CITERNE

Vu l'heure tardive à laquelle nous avons dû expédier notre courrier lundi soir, au sujet de la chute, dans une citerne, de la petite Simone Beauvois, âgée de 6 ans, demeurant rue de Valenciennes, chez ses grands-parents, nous avons dit qu'elle avait été sauvée grâce à l'intervention de M. Alyvie Pattère.

Celui-ci a dû par deux fois plonger dans la citerne pour retrouver l'enfant, qui était disparue sous la voûte.

Toutes nos félicitations à M. Pattère.

DENAIN

ACTE DE SAUVETAGE. — M. Siméon Thorez, instituteur à Denain, passait près du passage à niveau de la rue Saint-Amand lorsqu'il vit un enfant venir se jeter dans les jambes d'un cheval traînant un lourd chariot. L'enfant, renversé, roula sous le véhicule.

M. Thorez se porta à son secours et parvint à retirer l'enfant, le petit Locquet, de sa fâcheuse situation.

LOURCHES

ENTRE VOISINS. — Les époux Lemoine vivent en mauvaise intelligence avec leurs voisins, les époux Guislain-Frigard.

La femme Lemoine prétend qu'au cours d'une discussion Frigard lui aurait porté un coup de pied sur la jambe gauche.

Interrogé, celui-ci a nié s'être livré à des voies de fait sur Mme Lemoine.

Il paraît, au contraire, que Lemoine aurait lancé un seau d'eau sur la femme Frigard.

SAINT-AMAND

RECENSEMENT. — La commission de recensement des chevaux et voitures se trouvera à Saint-Amand les 6 et 7 juin.

Les propriétaires sont informés d'avoir à se présenter devant elle, le 6 juin, de 7 heures à 2 heures, avenue du Clos, pour le canton rive droite, et le 7 juin, aux mêmes heures et lieu, pour le canton rive gauche.

LES MARCHES. — A l'occasion de la fête communale, les marchés seront transférés les vendredis 2 et 9 juin et le mardi 6 juin sur les emplacements suivants :

1. Marché aux volailles, beurre, légumes et denrées alimentaires, place d'Armes.

2. Les tissus, rues Mathieu et Dumoulin et avenue du Clos.

ONNAING

RIXE A L'USINE. — Le nommé Jules Brichard, de Saint-Saulve, travaillant à l'atelier Barbier, voulut se servir d'un marteau pilon, mais un autre forgeron, Duroux, voulait le conserver, prétextant qu'il en avait besoin pour son travail.

Brichard aurait alors menacé Duroux d'une barre de fer.

Le frappeur Achille Dochez s'élança sur lui et lui porta un coup de marteau sur la tête.

Brichard perdit le sang en abondance. On dut le transporter dans un bureau, où un docteur vint lui donner ses soins.

Brichard nie avoir eu une attitude menaçante envers Duroux, que Dochez se crut en droit de défendre.

Une enquête est ouverte.

HERIN

ENTRE MINEURS. — Le mineur Emile Habay sortait de la fosse lorsqu'il rencontra son camarade Edouard Delaval. Une discussion éclata entr'eux.

Delaval se serait alors livré à des violences sur Habay.

Un autre mineur, témoin de cette scène, intervint et rétablit le calme.

Une enquête est ouverte.

ANZIN

UN PUGILAT. — Le journalier Charles Wilbert avait eu précédemment une discussion avec un lamineur, le nommé Roger Alexandre. Wilbert avait reçu un coup de poing. Roger, non encore satisfait, mobilisa quatre de ses camarades, les nommés François Casimir, Planchon Maurice, Verret Fernand et Lefebvre Emile, âgés d'une vingtaine d'années, et, en leur compagnie, vint attendre son adversaire à la sortie de l'usine des Hauts-Fourneaux.

Wilbert reçut force coups de poing. Puis, craignant qu'on ne lui fasse un mauvais parti, il prit un morceau de fer qui se trouvait dans sa poche et le lança sur ses agresseurs. L'un d'eux, Planchon, fut atteint et blessé à la tête.

La police a ouvert une enquête sur cette scène de violences.

LECELLES

Contre la laïque

La municipalité réactionnaire n'aura pas l'instituteur républicain

La commune de Lecelles est encore une de celles, où la calotte est la maitresse absolue des destinées de ses habitants. Est-ce à dire pour cela que la population toute entière est en communion d'idées avec ses élus ? Notre enquête nous a surabondamment prouvé le contraire.

Seulement, là où des hommes règnent depuis de longues années par la puissance cléricale, laquelle s'éteint bien lentement dans ces communes isolées des centres industriels, ceux-là, disons-nous, semblent indispensables non pas au point de vue administration, mais par leur influence personnelle.

A Lecelles, on ne vote pas pour un parti, mais bien pour des individus. Aussi, ceux-ci en profitent-ils pour assouvir leur haine à l'égard des républicains sincères qui tombent sous leur coupe. Malheur à ceux qu n'acceptent point de transactions même au prix de leur situation pécuniaire. Tel est le cas d'un brave homme, estimé de toute la population lecelloise et qui, du reste, partout où il a passé, n'a laissé que de bons souvenirs. Je veux parler de M. Lemay, directeur de l'école de garçons.

« M. Lemay est chez nous depuis quatre années environ, en qualité de directeur d'école, nous dit un électeur républicain. Jamais il n'eut la sympathie de l'administration municipale.

— Et pourquoi ? demandons-nous.

— Parce que, républicain, il s'occupa d'une société de gymnastique plutôt exercée de la municipalité, et surtout parce qu'en qualité d'orateur, il adhère à la Société Républicaine des Conférences Populaires.

Figurez-vous, ajoute notre interlocuteur, que notre directeur d'école est réduit à faire exécuter chez lui certaines réparations, quoique logé dans un local municipal. Bien mieux encore, contrairement à son adjoint, il ne touche pas le supplément de traitement accordé par la municipalité.

Comme on le voit, pour peu nous retournerions bientôt vers le passé et le maître d'école se verrait contraint à assister aux offices religieux s'il ne veut pas subir le châtiment des élus calotins.

Il serait grand temps, que l'administration supérieure de l'enseignement laïque sache reconnaître les siens, ainsi que le gouvernement de la République.

A. V.

Sucre Delerue

est le MEILLEUR et le plus PUR

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

BASUEL

ENQUETE. — Une enquête est ouverte à la suite d'une dénonciation accusant une dame C... d'avoir eu recours à des manœuvres abortives.

SAINT-VAAST

UNE PLAINTE. — Plainte a été portée par M. Plé Léon, entrepreneur à Caudry, contre Waxin Charles, qui, ayant vendu une habitation au premier, y a pénétré après la vente et s'est emparé de deux cheminées en marbre, une pompe de puits et de divers autres objets.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

BERTRY

ESCROQUERIE. — Le sieur Piquart Edmond, menuisier, domicilié à Clary, se présentait chez M. Visse-Ruffin, charpentier à Bertry et, disant se présenter de la part de son patron, lui emprunta de l'argent. Quand le créancier le réclama au patron de l'ouvrier indélicat, celui-ci exprima son étonnement et pour cause.

Il y a plainte.

CARNIERES

LES GARNEMENTS. — Depuis plusieurs mois, M. Magisto Henri est en butte aux tracasseries de plusieurs de ses voisins. Dernièrement, les nommés Bricout Gustave, Rappelan Henri et Leroy Auguste, montèrent, la nuit venue, sur le toit de son habitation, firent tomber une cheminée et jetèrent des branchages dans la cour.

Réveillé en sursaut, M. Magisto se précipita à une des fenêtres de son habitation et put reconnaître les auteurs du méfait.

La gendarmerie enquête.

PAS-DE-CALAIS

Lens

DANS LA MINE. — Fosse numéro 2. — Orbé Jules, 32 ans, demeurant rue Dumont, a reçu une forte contusion aux reins par suite de la chûte d'une pierre.

— Noël Charlemagne, 15 ans, rue de Lille, 196, a eu le bras pris entre une berline et un bois ; d'où forte contusion.

DEMENAGEMENT IMPREVU. — Depuis quelque temps, M. Langignon Gustave vit maritalement avec Dégardin Céline. Plein de confiance en son amie, il la laissait dans son cabaret, rue de Béthune, près du passage à niveau, servir à boire et tenir la caisse.

Lundi dernier, Langignon eut une désagréable surprise en rentrant de son travail. Il trouva la porte fermée. Une voisine lui apprit que son amie était partie après avoir déménagé une grande partie de son mobilier.

Il constata, en effet, que deux lits cages, quatre matelas, 12 paires de draps de lit, etc., etc., plus une somme de 100 francs déposée dans un coffret, avaient été enlevés pendant son absence.

M. Langignon lésé de 1.000 francs environ a porté plainte à la gendarmerie contre son indélicate amie qui s'est, paraît-il, réfugiée à Montigny-en-Gohelle.

A LA CAISSE D'EPARGNE. — Dans sa séance du 28 mai, la caisse centrale eut à enregistrer les opérations suivantes : 80 versements se montant à 13.804 francs ; 39 remboursements dont la valeur totale est de 4.804 fr. 33.

La séance de vendredi prochain sera présidée par M. Omer Letombe.

La caisse à l'occasion de la fête de la Pentecôte, sera fermée dimanche prochain.

L'A TOMBOLA DE L' « AVENIR ». — Voici les numéros gagnants de la tombola de la Société de secours mutuels, l' « Avenir » de la cité St-Pierre.

2662	1655	143	2758	1962	1233
1654	14	1533	1030	1011	2690
2075	733	571	1535	2644	2601
2685	1225	1577	2899	2138	780
490	487	700	2088	2784	564

Les gagnants sont priés de retirer leurs lots au siège de la société, chez Cambien Damas, au numéro 11 de Lens.

Les lots n'ayant pas été réclamés dans le délai d'un mois, resteront acquis à la société.

ANNAY-SOUS-LENS

VOL. — M. Sallon, entrepreneur à Lens, porté plainte à la gendarmerie contre un inconnu qui lui a enlevé deux battens valant 9 francs.

Ces battens étaient déposées dans une maison en construction, ruelle du garde.

DECOUVERTE D'UN NOYE

Lundi 29 mai, M. Bondais Antoine, cabaretier, près du canal, aperçut un corps qui flottait sur l'eau. Avec l'aide de quelques ouvriers, il repêcha le cadavre. Les gendarmes, avisés, firent transporter le corps à la mairie d'Annay.

N'ayant pu trouver de papiers ni d'indices particuliers, le noyé ne put être identifié.

Voici son signalement : taille 1 m. 70, cheveux grisonnants, front épais, moustache en brosse, paraît âgé de 45 à 50 ans, vêtu d'un pantalon et d'un gilet en velours, chaussé de pantoufles en lisière.

Dans la poche du pantalon on a trouvé un mètre de maçon et un porte-monnaie vide.

M. le docteur Delplanque de Pont-à-Vendin a constaté plusieurs ecchymoses. La mort paraît être accidentelle.

Vu l'état de décomposition très avancée, le noyé a été enterré mardi dans le cimetière d'Annay.

BILLY-MONTIGNY

PROCES. — Procès-verbal a été dressé pour infraction à la loi sur les vélocipèdes, à la charge de Vanesse Théophile, maçon, demeurant à Billy-Montigny, qui roulait sans lanterne pendant la nuit.

Plainte a été déposée à la gendarmerie, par M. Crignon Martial, demeurant à Hénin-Liétard, contre Jacquemin Charles, à qui il avait prêté un poêle en fonte pour un besoin urgent. Après un petit méfait relevé contre lui, Jacquemin est parti dans son pays, en Belgique, emportant le poêle et laissant même une dette à M. Crignon.

HENIN-LIETARD

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la fabrique de sucre de M. Cuvelle, le nommé Loez Hippolyte, âgé de 51 ans, maçon, s'est tordu le pied en glissant.

— A la fosse numéro 6, Chopin Charles, âgé de 20 ans, a eu l'index de la main droite serré entre une berline et un bois.

— A la même fosse, Cornu Jules, 20 ans, a reçu une pierre sur la main droite.

— Aux fours à coke, Haution Gustave, âgé de 24 ans, a reçu une plaque de fonte sur le pied.

— A la fosse numéro 6, Calour Charles, âgé de 20 ans, aide mineur, a été atteint par une berline vide.

— Aux fours à coke, Dauchy Emile, âgé de 33 ans, s'est fait une entorse au poignet gauche en glissant.

— A la fosse numéro 6, Hornez Henri, âgé de 31 ans, a reçu une pierre sur le pied droit.

— Au numéro 2 bis, Luez Emile, âgé de 46 ans, mineur, a reçu une pierre au dos et au bras gauche.

— A la fosse Parisienne, Hurgues Eugène, âgé de 52 ans, a été blessé à la main gauche par un panier de mortier.

— A la même fosse, Dauvelle François, âgé de 37 ans, s'est coupé au pouce.

— A la fosse Parisienne, Flahaut Emile, âgé de 36 ans, a été blessé par un caillou qui lui est tombé sur le bras droit.

— Chez Sartiaux, Lois Joseph, âgé de 48 ans, s'est blessé en soulevant un chassis.

— A la fosse Parisienne, Legros Alphonse, âgé de 20 ans, s'est blessé en jetant un bloc de charbon dans une berline.

— A la fosse numéro 2 bis, Poirier Adolphe, âgé de 33 ans, a reçu une rallonge sur la jambe gauche.

— A la même fosse, Maréchal Rosalie, âgée de 13 ans et demi, a été prise entre une poulie et une corde.

— Nys Eugène, âgé de 28 ans, a reçu un caillou sur la main gauche.

— A la fosse numéro 3, Richard Louis, âgé de 51 ans, eu le bras gauche pris entre une berline et un bois.

— Haulbard Théophile, âgé de 15 ans, a reçu un caillou sur le pouce.

— A la fosse numéro 6, Daubresse Constant, âgé de 35 ans, a reçu une pierre sur les reins.

PARTI SOCIALISTE. — La commission du Parti se réunira aujourd'hui jeudi à sept heures précises du soir, chez le citoyen Briemant, rue de Drocourt, pour discuter des moyens d'étendre la propagande et de la formation de nouveaux groupes.

En raison des précédentes réclamations, la réunion commencera à sept heure exactement.

THEATRE. — A l'occasion des Fêtes de la Pentecôte, la troupe de Mme veuve Gustave Deschamps, jouera dimanche et lundi : « La Loupiote ».

Rideau à sept heures et demie.

Le bureau de location est ouvert tous les jours à partir de trois heures et demie.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 31 mai 1911

UN COUP DE SOLEIL. — Victor Lecoutre, 25 ans, journalier, avait bu le 29 mai, comme sait boire un vieux père chartreux. De plus, le soleil lui avait passablement tapé sur le « ciboulot », aussi, à peine entré dans un cabaret de la rue du Printemps, à Tourcoing, se mit-il à tirer des coups de revolver sur son ombre qui le poursuivait.

Des agents qui intervinrent furent reçus par des noms d'oiseaux généreusement distribués par notre pochard qui récolte aujourd'hui un mois de prison et cinq francs d'amende.

UNE SERVANTE QUI A DE L'ORDRE. — Blanche Verhelle, 19 ans, entrée comme servante vendredi dernier chez Mme Hibon, à Mouvaux, se distingua tout de suite par son sens très particulier de l'ordre.

Elle ne laissait absolument rien traîner, c'est ainsi que deux jours après son entrée chez Mme Hibon, elle avait déjà ramassé un billet de cent francs qui n'était pas à sa place dans un tiroir, un portemonnaie laissé dans la poche d'un jupon de sa patronne, du linge, des vêtements, bijoux, etc.

Une perquisition dans la malle de la jeune Blanche fit découvrir toutes ces choses très soigneusement rangées. Et l'excellente bonne « à tout faire » fera pour ce motif, quatre mois de prison.

LA MEME, VUE DE DOS. — Marthe , agnias, est également fort soigneuse. Elle était plongeuse à l'hôtel de Paris, place de la Gare, à Lille.

Elle a « mis de côté » du linge de table, des couverts, etc.., appartenant à sa patronne, Mlle Goult.

Coût : Deux mois de prison avec sursis.

LA FRAUDE. — Vanderlinden Charles, 33 ans, ouvrier agricole, a, le 28 mai, en gare de Tourcoing, fraudé 2 kil. 200 de tabac.

8 jours de prison avec sursis et 300 francs d'amende.

— Dewynck Henri, 24 ans, peigneur à Tourcoing, a, le 29 mai, fraudé 78 kilos de café vert à Neuville-en-Ferrain.

12 jours de prison et 300 francs d'amende.